

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 19

Pour : 18

Abstention : 1

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

Délibération 2024 – 12-12 - 03

L'an deux mil vingt-quatre le 12 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire.**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
DESMARIS Elodie	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie-Françoise	GABILLET Guy
LEQUEUX Sébastien	DESRAYAUD Alexandre	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Cécile NIZET, Françoise DUBOIS, Karine THIBERT, Catherine MIGNOT, Cédric GREGOIRE, Ufuk YUKSEL

Pouvoirs : Françoise DUBOIS donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL, Cécile NIZET donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD

Objet : Cession terrain entreprise GUICHARDET

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-03-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Objet : Cession terrain entreprise GUICHARDET

Le Conseil,

Monsieur Jean-François CARJOT rappelle que suivant délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2022, la Commune a mis à disposition à l'entreprise GUICHARDET, une parcelle de terrain située sur notre Commune, cadastrée section A numéro 3645 d'une contenance de 759 m² située rue de l'industrie, zone d'activité de la Tuilerie, jouxtant le bâtiment qu'elle occupe, l'entreprise GUICHARDET souhaiterait utiliser, cette parcelle, exclusivement à usage de parking pour véhicules ou petit matériel dépendant de son activité, cette destination étant une clause essentielle et déterminante de la signature d'une convention d'occupation privative à titre précaire qui a été signée ; et qui a commencé à courir le 1^{er} Juillet 2022 pour se terminer le 30 juin 2032, moyennant une redevance annuelle de SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

L'entreprise GUICHARDET, par son représentant, s'est rapprochée de la municipalité pour nous informer :
- de l'activité croissante de son entreprise,
- que les locaux qu'elle occupe devenaient exiguës,

Par conséquent et pour qu'elle puisse s'agrandir et maintenir son activité sur le site actuel, elle nous propose de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section A numéro 3645 qui lui a été mise à disposition.

Considérant l'avis des services des domaines formulé par courrier en date du 22 novembre 2024,

Le prix de vente de cette parcelle est de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42.000,00 EUR), ce qui a été acceptée par le représentant de l'entreprise GUICHARDET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver la cession de la parcelle située sur notre Commune, cadastrée section A numéro 3645 d'une contenance de 759 m² située rue de l'industrie, zone d'activité de la Tuilerie, moyennant le prix de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42.000,00 EUR),

DIT que l'ensemble des frais relatifs à cette cession sera à la charge exclusive de l'entreprise GUICHARDET,

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à cette vente, notamment à signer tout compromis ou promesse de vente, tout acte administratif ou acte authentique de vente auprès de tout office notarial de son choix, ainsi que tous documents obligatoires et nécessaires se rapportant à cette opération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

17 DEC. 2024

Adopté à 18 voix pour – 1 Abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain GIVORD



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-03-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024